

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 29 MARS 2017 A 18h00 - VOUZIERES**

Ayant pouvoir de vote : Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et, M. Claude ADAM, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Francis SIGNORET, M. Benoit SINGLIT (jusque 19h), M. Jacques BOUILLON, M. Roland CANIVENQ, M. Tony BESANCON, M. Claude DEBOURCES, M. Michel MEIS

Représentés : M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir de vote à M. André MALVAUX et M. Frédéric MATHIAS donne pouvoir à M. Benoit SINGLIT.

Absents excusés : Mme Régine BRUSA, Mme Patricia LESUEUR M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Christophe MANCEAUX, M. Ludovic PHILIPPE, M. Frédéric MATHIAS et M. Jean-Pol RICHELET.

Absents non excusés : M. Dominique CARPENTIER, M. Vincent FLEURY et M. Jean-Yves PIC.

Personnel communautaire présent : M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, M. Charles-André BESTEL, responsable financier et RH, Mme Lorraine SCHULZ TAVERNE, chargée de communication, Stéphanie AUBURTIN, Assistante de Direction.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence. Il ouvre la séance en demandant de modifier l'ordre du jour afin de libérer Lorraine SCHULZ TAVERNE, chargée de communication et présente techniquement le point consacré à l'évolution de la charte graphique de la 2C2A..



Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.



1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 01/02/2017

Aucune remarque n'étant faite, les membres du Bureau communautaire APPROUVENT le compte rendu de la séance du 01/02/2017, à l'unanimité.

2. COMMUNICATION : Evolution de la charte graphique de la 2C2A

Mme SCHULTZ TAVERNE indique qu'elle remplace actuellement Sophie BETTIG sur le poste de chargée de communication et rapporte les éléments présentés en commission Tourisme et Communication du 2 mars 2017.

Le portail Internet de la 2C2A, datant de 2010, n'est plus adapté aux usages actuels, et notamment dans le contexte d'une utilisation accrue des tablettes et smartphones.

De plus, la durée habituelle de refonte d'un site internet est de 3 à 5 ans et est dépassée par le site actuel.

La Commission Tourisme et Communication a été saisie du dossier et travaille sur une refonte du portail internet de territoire au travers 3 sites internet :

- Le portail de territoire
- Le Site Internet de l'Office de Tourisme
- Le Site Internet du PAD

La Commission Tourisme et Communication, réunie le 2 mars 2017, a émis le souhait, au cours de la réflexion sur la charte graphique, qu'une réflexion autour du changement de nom de la collectivité, et de la charte graphique en découlant ait lieu en Bureau Communautaire.

Mme SCHULZ TAVERNE, chargée de communication, rappelle tout d'abord les différents objectifs des outils de communication :

Un logo est la carte d'identité visuelle qui permet une identification rapide de la structure et de ses activités. Il doit être en adéquation avec les valeurs, les activités et l'image de la structure. Il est également une base de la charte graphique.

Une charte graphique est un document qui décline, à partir du logo, l'identité visuelle, les codes qui serviront à tous les supports de communication : Couleurs, formes, typographie, ainsi que les utilisations prescrites et interdites de ces éléments

Pourquoi il est important de faire évoluer l'identité visuelle ?

Elle accompagne la vie de la structure : elle ne doit donc pas être figée dans le temps.

Cela permet de mettre en cohérence le fond des messages que nous diffusons et leur forme.

Les sites internet vont être renouvelés, c'est le timing idéal.

La charte graphique de la 2C2A :

Le logo date de 1998 pour sa première forme, la charte graphique de 2009.

Les enjeux et logiques qui sous-tendaient alors la construction du logo se sont développés.

La 2C2A modernise ses outils de communication : portail internet, page Facebook, newsletter, 2C2A Mag'...

La charte graphique est un outil de communication.

3 changements sont possibles :

- Modernisation : variation des teintes, modernisation des formes et des polices
- Refonte partielle : changement du visuel sans changement de nom
- refonte complète : changement de nom et de visuel

Prestations attendues :

Dans notre cas, le travail principal serait surtout centré sur le logo, les couleurs et la typographie : c'est ce que l'on appelle la petite charte. Il s'agit du travail d'un graphiste.

Le reste de la charte graphique (papeterie, signatures e-mail, format des newsletters, maquettage du 2C2A Mag') aura besoin d'être décliné à partir des changements, mais cela pourra être réalisé en interne pour limiter les coûts.

Chiffrage de la prestation : estimation d'après devis à 4000 € pour une petite charte, 5 000 € pour la grande charte (montants TTC)

Coûts supplémentaires liés à l'impact d'une refonte :

Poste de dépense	Montant TTC
Marquages véhicules	180 € x 9 véhicules = 1620 €
6 panneaux déchèteries	720 €
Création du motif de flocage des vêtements	60 €
Autocollants pour containers	1600 €
Panneaux Ballay	900 €
Panneau façade siège	300 €
Signalétique dans Vouziers	1200 €
Banderoles	60 €

- Temps de travail des agents lié à une refonte :

Communication : déclinaison et déploiement de la charte graphique sur tous supports (magazines, signatures électroniques, cartes de visite, masques Powerpoint, newsletters...), compter 2 semaines pleines (2 000 € de frais salariaux).

Service environnement : pose des autocollants sur les supports de signalisation et sur les containers de tri : 2 000 € de frais salariaux

Ainsi, le coût total lié à une refonte est estimé 15 460 € TTC. Pour une modernisation, à terme, ils seront identiques mais il est possible de les étaler dans le temps, attendre que les supports aient besoin d'être remplacés.

- Impact sur le déploiement des nouveaux sites internet :

PAD et 2C2A : le travail de conception (arborescence et fonctionnalités) peut commencer en parallèle de la création de la nouvelle charte graphique. Il ne faudra pas, cependant, que la commande de la charte soit postérieure à celle du site, cela causerait du retard. L'idéal serait que le site du PAD soit prêt dans un an pour la nouvelle saison touristique.

Office de Tourisme : pas d'impact majeur, la charte qui sera utilisée est celle de la marque Ardennes.

Le Bureau charge la commission Tourisme et Communication de faire des propositions pour ces changements.

3. HABITAT : Examen des demandes de subventions pour rénovation de toitures/façades

Conformément à la délibération qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire l'étude des dossiers de demande de subvention suivant pour la rénovation de toitures et façades.

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. Mme DELETANG William	14 Rue de la Retourne 08310 MONT SAINT MARTIN	PO	Toiture	11 996,05 €	7 953,55 €	1 193,03 €
M. Mme PALLOTEAU Gabin	7 Rue de l'Eglise 08310 CAUROY	PO	Façade	10 990,05 €	7 927,37 €	1 189,11 €
M. DEMAILLY Claude Mme MIANNAY Lucrèce	4 Grande Rue 08250 VAUX LES MOURONS	PO	Toiture	21 147,41 €	9 967,30 €	1 495,10 €
M. DAUBY François	18 Rue de la Gare 08390 SAUVILLE	PO	Toiture	32 138,59 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Montant subvention toiture	Nombre de dossiers		3	65 282,05 €	27 920,85 €	4 188,13 €
Montant subvention façade	Nombre de dossiers		1	10 990,05 €	7 927,37 €	1 189,11 €
	TOTAL		3	76 272,10 €	35 848,22 €	5 377,23 €

Montant total attribué en 2017 au titre de ce dispositif :

Toiture	6 294,59 €
Façade	2 275,66 €

M. MAKSUD présente également un dossier pour lequel le Bureau a délibéré favorablement pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 1086.55 €, pour un montant de travaux éligibles de 7 243.65. Cependant le propriétaire, M. TINANT, revoit son projet qui impacte le montant des travaux, aussi est-il proposé au Bureau de modifier sa décision du 1^{er} février 2017 comme suit :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. TINANT Marc	21 Rue Sainte Geneviève 08400 LES ALLEUX	PO	Façade	8 773,83 €	8 773,83 €	1 316,07 €

Le Bureau communautaire ATTRIBUE les subventions pour rénovation de toitures et de façades comme ci-dessus, à l'unanimité, tout comme la modification de la délibération prise au profit de M. TINANT en date du 1^{er} février 2017.

4. VIE ASSOCIATIVE : Examen de la subvention déposée par la Croix rouge Antenne de Vouziers

Lors de la dernière séance du 1^{er} février 2017, le Bureau a reporté sa décision quant à la demande de subvention déposée par l'antenne locale de la Croix Rouge. Ce dossier concerne l'acquisition d'un véhicule et ses aménagements afin de faciliter les transports de produits frais, fournis gracieusement par le supermarché Carrefour, à raison de 2 fois par semaine.

Le Bureau a souhaité qu'une rencontre soit provoquée avec l'association afin d'évoquer les perspectives de mutualisation avec d'autres associations locales, notamment.

A ce titre, M. SINGLIT et Karine ODIENNE ont reçu M. PETIT le 16/02/2017 qui a présenté un budget modifié suite à l'acquisition réalisée en janvier, qui est le suivant :

Nature des dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €	
Achat véhicule	9 072 €	ADEME (acquis)	6 000 €	50%
Aménagements	2 620 €	2C2A	2 400 €	20%
Aide au fonctionnement	308 €	Croix Rouge	2 400 €	20%
		Crêtes Préardennaises	600 €	5%
		Autofinancement	600 €	5%
	12 000 €		12 000 €	

Après débat, le Bureau communautaire attribue à l'unanimité une subvention forfaitaire de 2 400 € de subvention, à titre dérogatoire compte tenu du caractère social de l'action.

5. Examen de la demande de subvention ARGONNE PARC NATUREL REGIONAL

Depuis 2015, la 2C2A a attribué annuellement une subvention d'un montant de 1500 € à l'association Argonne Parc Naturel Régional pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité liée à la labellisation PNR pour l'Argonne.

L'association renouvelle sa demande de soutien pour 2017 correspondant au fonctionnement de l'association. 1 500 € sont sollicités pour l'animation du projet associatif qui vise à la conduite d'une coopération territoriale renforcée entre l'Argonne Ardennaise, Marnaise et Meusienne. Pour cela, l'association s'engage à :

- Organiser plusieurs réunions publiques d'échanges liées au développement territorial et durable
- Editer des documents de communication et proposer des interventions pour favoriser une prise en compte des enjeux de développement durable à l'échelle des communes et des intercommunalités
- Finaliser un diagnostic territorial lié à l'ensemble de l'Argonne et en diffuser le contenu comme base de connaissances dédiée à l'accompagnement des décideurs locaux

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 84 350 €. Une subvention de 6 000 € est sollicitée auprès des 6 intercommunalités concernées, et 1 500 € pour la 2C2A.

Le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association ARGONNE PNR, à l'unanimité.

6. Compétence Eau potable

Monsieur SIGNORET fait une restitution des différentes réunions de secteur qui se sont tenues à ce sujet entre le 13 et 27 mars 2017.

Il rappelle que le débat d'une prise de compétence anticipée s'inscrit dans une logique du cycle de l'eau au sens large (GEMAPI, eau, assainissement).

Les sujets les plus fréquemment évoqués lors des réunions sont les suivants :

- Harmonisation du prix de l'eau et tarif dégressif pour les gros consommateurs
- Projet de loi voté à l'unanimité des sénateurs, qui pourrait, si l'assemblée nationale le votait également, rebasculer la compétence Eau en compétence optionnelle et non plus obligatoire.

Après discussion, le Bureau DECIDE de proposer un vote informel le 12/04 pour prendre la tendance globale.

7. ADMINISTRATION GENERALE :

- Modification de la demande de subvention pour l'ingénierie LEADER 2017

Mme ODIENNE rappelle que dans le cadre du programme LEADER, la 2C2A bénéficie d'une aide pour l'ingénierie. En 2017, cela concerne 1.5 ETP.

Ainsi, le Bureau lors de sa séance du 5 décembre 2016 a approuvé le plan de financement prévisionnel figurant ci-dessous en autorisant le Président à solliciter des crédits européens, au titre du programme LEADER.

DEPENSES	En €
Chargée de mission LEADER (1 ETP)	43 500,00
Gestionnaire LEADER (0,5 ETP)	16 000,00
Frais de déplacements	1 500,00
Frais de formation	1 500,00
Frais de formation des élus	1 000,00
Communication	2 300,00
TOTAL	65 800,00
RECETTES	
LEADER	52 640,00
2C2A AUTOFINANCEMENT	13 160,00
TOTAL	65 800,00

Cependant, des ajustements sont nécessaires pour la ligne Déplacements, communication et formations. De plus, des ajouts concernent les frais de relations publiques (frais de participation aux réseaux) et frais de fonctionnement (prise en charge d'un bug informatique)

Aussi, est-il proposé au Bureau d'approuver le plan de financement modificatif suivant :

DEPENSES	En €
Chargée de mission LEADER (1 ETP)	43 500,00
Gestionnaire LEADER (0,5 ETP)	16 000,00
Frais de déplacements	4 500,00
Frais de formation	1 000,00
Communication	3 300,00
Frais de relations publiques	2 500,00
Frais de fonctionnement	500,00
TOTAL	71 300,00
RECETTES	
LEADER	57 040,00
2C2A AUTOFINANCEMENT	14 260,00
TOTAL	71 300,00

Le Bureau communautaire APPROUVE à l'unanimité la modification du plan de financement de l'ingénierie LEADER.

- Autorisation de demande de subvention pour le fonctionnement des MSAP 2017 et approbation du plan de financement prévisionnel

Mme ODIENNE présente les plans de financement prévisionnels concernant le fonctionnement des MSAP qui sont soumis au vote du Bureau afin de solliciter des subventions auprès de l'Etat pour 2017.

MSAP A LA DEMANDE

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
FONCTIONNEMENT		<i>Aides publiques (1) :</i>	
		-Etat (10 000 €/an)	10 000
<i>Salaires + Charges :</i>	11500,00		
<i>Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives)</i>	200		
<i>Frais de déplacements (animatrice)</i>	700		
<i>Frais divers</i>	1 650		
Assurance Véhicule	450		
Entretien véhicule	600		
Frais de téléphone portable	200		
Affranchissement	100		
Frais de photocopies	150		
Formation	150		
Communication	350		
Impression flyers	150	Sous-total	10 000
2c2a mag	200	<i>Autofinancement</i>	4 400
		Fonds propres	
		Emprunt	
		Crédit-bail	
		Autres	
Totaux	14 400		14 400

MSAP FIXE

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
FONCTIONNEMENT		<i>Aides publiques (1) :</i>	
		-Etat (10 000 €/an)	10 000
<i>Salaires + Charges :</i>	23 000,00		
<i>Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives...)</i>	700		
<i>Frais de déplacements (animatrice)</i>	100		
<i>Frais divers</i>	1 500		
<i>Frais téléphone et internet</i>	1100		
<i>Frais de Photocopies</i>	150		
<i>Affranchissement</i>	100		
<i>Formation</i>	150		
Communication	350	Sous-total	
Impression flyers	150	<i>Autofinancement</i>	15 650
2c2a mag	200	Fonds propres	

		Emprunt Crédit-bail Autres	
Totaux	25 650		25 650

Mme ODIENNE informe le Bureau que la MSAP de Vouziers est classée 2^{ème} au niveau départemental en termes de fréquentation.

Par ailleurs, la MSAP à la demande est souvent mise en avant et montrée en exemple à l'échelle départementale, voire au-delà.

Le Bureau communautaire APPROUVE les plans de financement des MSAP pour 2017 et AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès des services de l'Etat.

- Autorisation de demande de subvention pour l'ingénierie de l'ORAC 2017 et approbation du plan de financement prévisionnel

Mme ODIENNE indique que la Région Grand Est poursuit son soutien à l'ingénierie de l'ORAC. Aussi, est-il proposé au Bureau d'approuver le plan de financement suivant pour permettre le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Région et d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir.

Il est rappelé que sont présentés en dépenses 50 % du poste de la chargée de développement économique.

NATURE DES DEPENSES	Taux ETP	Coût	RECETTES		
Missions d'ingénierie de l'ORAC	50%				
Salaires		16 500.00	REGION GRAND EST	8 200,00	(40% d'une dépense plafonnée à 20 500 €)
Charges		7 000.00	2C2A	15 300.00	
	TOTAL	23 500.00		23 500.00	

Le Bureau communautaire APPROUVE le plan de financement de l'ingénierie de l'ORAC et AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention auprès de la Région Grand Est pour 2017.

8. CONTRAT DE TERRITOIRE : Proposition de programmation

A compter de l'année 2017, le Conseil Départemental supprime la totalité de ses dispositifs de subvention aux communes et intercommunalités pour les remplacer par deux fonds :

- Le Fonds départemental de solidarité locale réservé aux communes de moins de 2 500 habitants pour leurs projets de patrimoine, équipements publics, logement communal, aménagement de villages.... Ce fonds est doté de 4,5M€ pour l'ensemble du Département des Ardennes sur la période 2017-2019.
- Les contrats de territoire, dotés de 19,5M€ sur 2017-2019 avec une enveloppe territorialisée par EPCI dont le montant s'élève à 2 352 917 € pour l'Argonne Ardennaise. Les porteurs de projet doivent être une collectivité et bénéficier d'un taux de subvention maximale de 30%. Cette enveloppe est répartie entre 3 priorités départementales:
 - Soutien à l'économie et l'emploi (941 167€) correspondant aux compétences développement économique et touristique
 - Equipements et infrastructures (1 294 104) y compris réseaux, voirie...
 - Animation et valorisation du territoire (117 646€) correspondant à de l'animation de territoire ou de la cohésion sociale

Après consultation des communes et syndicats de la 2C2A intervenue fin décembre, mais aussi des commissions communautaires, près de 300 projets ont été recensés, dont 74 non chiffrés.

Le Bureau Communautaire lors de sa séance du 1^{er} février a pris connaissance des projets présentés par typologie et a confié aux commissions Aménagement du territoire et Finances la préparation d'une proposition de programmation.

Ces commissions ont eu à traiter la problématique suivante :

Sur les volets « Soutien à l'économie et l'emploi » et « Animation et valorisation du territoire », une priorisation n'est pas nécessaire car l'enveloppe financière est suffisante par rapport aux projets remontés. Ce n'est pas le cas pour le volet « Equipement et infrastructures ». Il a donc fallu réfléchir à une priorisation.

Parmi les projets pouvant s'inscrire dans le volet « Equipement et infrastructures », 4 typologies de projets sont recensées : Services à la population ; Voirie ; Eau et assainissement ; Patrimoine.

Parmi celles-ci, la ventilation des projets est la suivante :

Services à la population	Voirie	Eau et assainissement	Patrimoine
<ul style="list-style-type: none"> • Maisons médicales • Maison assistantes maternelles ou 	<ul style="list-style-type: none"> • Voirie • Aménagements de village • Travaux mixtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Eau potable • Assainissement collectif • Schéma directeur 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité • Cimetières • Bâtiments publics

crèche • Bibliothèque • Maison des services de Vouziers • Sport • Equipements scolaires • Médiation numérique MSAP • Culture	enfouissement réseaux/voiries	eau potable • Défense incendie • Eaux pluviales	• Patrimoine église
Total dépenses estimées de 1 987 001€	Total dépenses estimées de 5 241 056€	Total dépenses estimées de 2 639 860€	Total dépenses estimées de 3 595 461€

Les commissions Finances et Aménagement du territoire de la 2C2A, lors de la séance du 08/03/17 proposent de retenir les projets à intégrer au volet Equipements et infrastructures qui relèvent des thématiques suivantes en appliquant un taux de subvention prévisionnel de :

- 20% de subvention pour le bloc services à la population
- 15% de subvention pour l'eau et l'assainissement
- 10% de subvention pour la voirie

Enfin, le Département qui initialement acceptait une programmation incluant uniquement une typologie de projet a demandé le 7 mars dernier qu'une fiche action par projet lui soit transmise avant le 31/03/17.

La 2C2A a donc sollicité l'ensemble des communes concernées par un projet afin de recevoir ces fiches actions pour le 24/03/2017.

Le Bureau communautaire **APPROUVE** la proposition de programmation proposée par les Commissions Finances et Aménagement du territoire.

Plus aucune remarque n'étant formulée, le Président lève la séance à 20h30.

Fait à Vouziers, le 06/04/2017

Le Président,

Francis SIGNORET



